



Ouagadougou, le 06 AOUT 2024

N°2024- /MESRI/SG/UJKZ/P

COMMUNIQUE

Recrutement d'étudiants en 1^{ère} année de licence professionnelle Option : Management de la Qualité en Industrie Agroalimentaire (MQIA), session 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des candidats titulaires du baccalauréat série C, D et AA (Agroalimentaire) qu'il est ouvert à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (**UFR-SVT**), un test de recrutement d'étudiants en 1^{ère} année dans la filière Licence Professionnelle, option : Management de la Qualité en Industries Agroalimentaire (MQIA).

1) Formation et Diplôme

- Durée de la formation : trois (3) ans ;
- Diplôme : Licence professionnelle en Management de la Qualité en Industrie Agroalimentaire.

2) Conditions et modalités d'accès

Les conditions et modalités d'accès à cette formation sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat session 2024 série C, D ou BAC professionnel Agroalimentaire ;
 - avoir été déclaré admis au test de recrutement ;
- ou
- être technicien en activité dans un laboratoire ou une entreprise et titulaire d'un BAC C, D ou AA et avoir trois (3) années d'ancienneté ;
 - avoir été déclaré admis au test de recrutement.

3) Le déroulement du test

Le concours comporte :

- ❖ **Pour les bacheliers titulaires du BAC D ou C** : Trois (3) épreuves écrites :
 - **Mathématiques** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 7 h 30 mn à 9 h 30 mn
 - **Physique-chimie** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 10 h 00 mn à 12 h 00 mn
 - **Science de la Vie et de la Terre (SVT)** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 15 h 00 à 17 h 00 mn.
- ❖ **Pour les bacheliers titulaires du BAC AA et les techniciens en activité : trois (3)** épreuves écrites :

Handwritten signature

●**Mathématiques générales** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 7 h 30 mn à 9 h 30 mn

●**Chimie-Biochimie** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 10 h 00 mn à 12 h 00 mn

●**Microbiologie générale** (2 heures), le lundi 09/09/2024 de 15 h 00 à 17 h 00 mn.

Peuvent prendre part au test les candidats ayant déposé :

- une demande adressée à monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- une attestation légalisée de réussite au baccalauréat (session 2024) série C, D et BAC professionnel Agroalimentaire;
- un extrait ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- la quittance de paiement des frais d'examen des dossiers (16 500 F CFA).
- Pour les professionnels (techniciens en activité), joindre une attestation de travail, une attestation de mise en position de stage ou une autorisation du supérieur hiérarchique et une photocopie légalisée du dernier diplôme.

Le nombre de places mises en compétition est de : 20 pour les titulaires du BAC D ou C et de 5 pour les titulaires de BAC AA. Cinq (05) places supplémentaires seront mises en compétition pour les recrutements sur titre.

4) SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **02 au 10 août 2024 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **campusfaso** par **Coris Money ; Moov Money** ou **Orange Money**.

La proclamation de l'admission interviendra au plus tard le **20 septembre 2024**.

Les cours commenceront le **mardi 01er octobre 2024** à 8h.

5) Frais d'inscription :

- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone UEMOA, le montant est de seize mille cinq cents (16 500) FCFA par an en régime étudiant et de cinquante et un mille cinq cents (51 500) CFA par an en régime salarié, payable sur CampusFaso.
- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone hors UEMOA, le montant est de deux cent cinquante-deux mille (252 000) CFA par an.
- ✓ Les étudiants recrutés sur titre pour complément d'effectif après les tests devront payer, en plus des frais d'inscriptions, les frais de formation dont le montant est de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA par an. Les admis au test sont exemptés de ces frais de formation.

6) Date, lieu et heure du test

Date : lundi 09 septembre 2024 à l'amphi ex-IBAM.

Heure : 7 heures 30 minutes

Se munir d'une carte d'identité Burkinabé ou d'un passeport en cours de validité.

NB :

1. L'admission au test de recrutement ne donne ni droit au bénéfice d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire. Elle n'implique pas non plus le bénéfice d'une réorientation.
2. Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans la section.
3. La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.

P/le Président et par délégation
Le Vice-Président chargé des Enseignements et des
Innovations Pédagogiques


Dr Bernard ZOUMA
Maître de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



Ampliations :

- DAOI
- UFR-SVT
- DSI
- Large diffusion